

Feuillet ÉCONOMIQUE



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

Bulletin publié par le
CLD de la région de Rivière-du-Loup

Volume 31, Numéro 4
décembre 2019



Votre CLD

vous souhaite de joyeuses fêtes !

Au nom des membres du conseil d'administration et de l'équipe du CLD



Nous vous remercions pour votre contribution et pour votre engagement dans le développement socioéconomique de la région. Nous vous souhaitons une année 2020 empreinte de réussites mais surtout remplie de paix, de bonheur, de collaboration et de beaux défis!

Un bon temps des Fêtes à toutes et à tous!



*René Gingras, président
et Marie-Josée Huot, directrice générale*



Un CLD en action

Nouveau

Plan d'action 2020 du CLD maintenant en ligne au www.riviereduloup.ca

De nombreuses actions dans ses trois champs de compétences :

- * SERVICES-CONSEILS ET AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES
- * SERVICE D'ATTRACTIVITÉ ET DE SOUTIEN AU RECRUTEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE
- * SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT



LE CLD EST UN PARTENAIRE DIFFUSION DES GRANDS DÉJEUNERS McCAFÉ

Dans le cadre des Grands déjeuners McCafé de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, trois activités de mise en valeur d'entreprises ayant fait l'embauche de personnes immigrantes sont proposées.

Venez écouter l'expérience enrichissante de ces trois entreprises : Tchin TacTic, Alcide Ouellet et fils et Les Restaurants Dubillard.

DÉJEUNER CAUSERIE AVEC LES CHEFS D'ENTREPRISES **2019 2020**

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

LES GRANDS DÉJEUNERS

McCafé

4 décembre 2019 Le reprenariat familial, d'une génération à l'autre Marc-Antoine Bonneville Francois-Xavier Bonneville Lepage Millwork	22 avril 2020 L'entrepreneuriat au féminin femmissor Noémie Bourque Chaussures Rioux
29 janvier 2020 Immigrer, du rêve à la réalité Maryse Rancourt et Cynthia Le Deroff Tchin TacTic	20 mai 2020 Accompagnement entrepreneurial Amélie Dionne Événements VIP Marie-Eve Proulx Ministre déléguée au Développement économique régional Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
26 février 2020 Découvrir des candidats qualifiés à l'étranger Michael Ouellet Alcide Ouellet et fils	18 mars 2020 Quand accueil, adaptation et appréciation riment avec immigration Pierre Dubillard et Valérie Chassé Les Restaurants Dubillard

7h30 à 9h | Hôtel Universel
30\$ par déjeuner
PRIX FORFAITAIRE:
150\$ pour les 6 conférences

POUR INSCRIPTION
418 862-5243
info@monreseau.rdl.com

Un coût de la vie **avantageux**

Le coût de la vie sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup se démarque favorablement!

De façon à améliorer le contenu de l'offre lors d'activités d'attractivité présentées particulièrement à Montréal, le CLD a fait réaliser une étude comparant le coût de la vie de la MRC de Rivière-du-Loup relativement aux autres régions du Québec, et en particulier par rapport aux deux grandes régions métropolitaines que sont Montréal et Québec.

Monsieur Frédéric Laurin, Ph.D. en économie, Professeur en économie, à l'École de gestion et Chercheur à l'Institut de recherche sur les PME de l'UQTR, a effectué l'analyse et établi un constat. L'étude démontre que la MRC de Rivière-du-Loup se démarque favorablement par rapport aux autres régions du Québec, surtout les régions métropolitaines.

L'étude s'est concentrée sur des types de dépenses pour lesquelles des données sont disponibles, variant d'une région à l'autre et qui constituent les postes budgétaires les plus importants dans le budget annuel moyen des ménages comme le loyer, la charge fiscale municipale, le prix de l'immobilier résidentiel, le prix de l'essence, les assurances et immatriculation, l'utilisation de véhicules, le stationnement pour le travail et l'alimentation.

Selon les calculs, sur la base des types de dépenses énumérées ci-dessus, la différence de coût de la vie entre la MRC de Rivière-du-Loup et les villes de Québec et Montréal peut varier de **2 671\$ à 28 641\$ par année** selon que l'on soit locataire ou propriétaire.

Un atout de plus pour tout résidant potentiel intéressé à venir travailler et vivre dans la MRC de Rivière-du-Loup!



Immigration saviez-vous que?



Saviez-vous que?

Depuis 2003, **des services gratuits et personnalisés** sont proposés aux personnes immigrantes temporaires et aux résidents permanents pour leur accueil et leur établissement dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Les deux ressources dédiées à ces services sont Stéphanie Jeanne Bouchard (418-862-1823 #106) et Bérangère Furbacco (418-862-1823 #107).

En 2018, ce sont 118 personnes qui ont été accompagnées dans leur installation. En 2019, ces 3 derniers mois seulement, nous avons suivi près de 100 personnes...

Saviez-vous que?

Le **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) se déploie en région** et met à votre disposition une ressource spécifique pour vous accompagner dans vos démarches liées à l'immigration, en complémentarité avec les services offerts par le CLD et Services Québec.

Basé à Rivière-du-Loup, votre conseiller en immigration régionale, Pierre-Luc Turgeon, peut notamment contribuer à l'analyse et l'identification de vos besoins, vous informer sur les programmes existants ou encore vous soutenir dans votre processus d'embauche de personnes immigrantes.

N'hésitez pas à le contacter au 1 833 276-4667 (poste 30058), et pour plus d'informations consultez la section Services aux entreprises : mifi.gouv.qc.ca/entreprises.

Saviez-vous que?

Un **nouvel outil de recrutement** est à votre disposition pour répondre à vos besoins de main-d'œuvre : le Portail employeurs.

Ce portail permet d'identifier des profils adaptés à vos besoins dans la liste des candidats ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec dans [Arrima](#), qu'ils soient à l'étranger ou déjà présents au Québec, avec un permis de travail ouvert.

Votre conseiller en immigration régionale, Pierre-Luc Turgeon, pourra vous accompagner dans l'utilisation de ce nouveau portail.



Entrepreneuriat

Transfert d'entreprise



Le portrait alarmiste du transfert d'entreprise, mythe ou réalité?

« Au cours de la prochaine décennie, 72 % des propriétaires de PME envisagent de céder leur entreprise, ce qui représente un important transfert d'actifs estimés à plus de 1,5 billion de dollars. La grande majorité des entrepreneurs (81 %) songent à vendre ou transférer leur entreprise pour prendre leur retraite. ».

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) – novembre 2018

« Environ 30 000 chefs d'entreprise pourraient céder ou transférer leur entreprise dans les dix prochaines années. La réalité pourrait même frôler les 60 000 ».

Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) – mai 2017

« Le Québec pourrait perdre jusqu'à 10 000 entreprises d'ici 2024, en raison d'une incapacité à les transmettre à la génération suivante. Un risque qui découle moins d'un manque de relève que d'une absence de planification ».

Journal Les Affaires – avril 2017

En lisant ces citations, il devient évident de constater que le phénomène du transfert d'entreprise est au cœur des préoccupations des acteurs socioéconomiques de l'ensemble du territoire québécois. C'est donc une réalité bien présente. L'enjeu? Conserver ces entreprises qui ont tissé l'activité économique du Québec depuis plusieurs décennies déjà.

Mais qu'en est-il du transfert d'entreprise dans notre MRC? En fait, il n'existe pas d'étude ou de statistique proprement dites concernant la MRC. Malgré ce fait, le CLD, peut affirmer qu'à chaque année, depuis plus de 20 ans, plusieurs transferts d'entreprise se réalisent sur son territoire. En fait, depuis 1998, le CLD a accompagné avec différents partenaires du milieu, près de 100 repreneurs afin de contribuer à la réalisation de 75 projets de transfert. De ce nombre, 33 transferts, soit 44 %, ont été réalisés depuis 2014 seulement. Et

bien évidemment, on peut ajouter à ces données primaires d'autres projets de transfert réalisés dans la MRC, et ce, sans l'accompagnement du CLD.

Saviez-vous que le CLD possède un programme spécifique pour la relève d'entreprise? Le FLI-Relève, aide financière offerte sous la forme d'un prêt personnel et dont le montant maximal est de 20 000 \$ par projet, permet au repreneur de faire une mise de fonds dans leur projet tout en bénéficiant d'un coût de capital à 0 %. Cette aide financière peut constituer un levier financier très intéressant pour les repreneurs.

Pour toute information additionnelle à l'égard du programme FLI-Relève, vous pouvez communiquer directement auprès de messieurs Georges Rouleau ou Guy Dumont, conseillers en développement économique au CLD, au 418-862-1823 #102 ou #103.



